



# La rentrée sera chaude

# Convergences

de l'administration scolaire,  
universitaire et des bibliothèques



**Edito**

Arlette Lemaire,  
Jacques Aurigny



Nous espérons que vous avez pu décompresser, et vous distraire un peu, après une année difficile et une rentrée qui va l'être aussi.

En plus de l'habituelle liste d'augmentation des prix au 1<sup>er</sup> juillet (et pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, pas d'augmentation des salaires prévue en 2012), en plus de l'adoption de textes contestés durant l'été, nous allons à la rentrée connaître les difficultés des 600 suppressions d'emplois administratifs (le projet de budget 2012 envisage la même chose pour 2012) !!

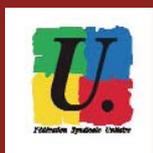
Dans les services déconcentrés, premiers visés mais au-delà partout, dans les EPLE, dans les Grands établissements, dans le Supérieur, à l'administration centrale, la pression augmente et la souffrance au travail aussi.

Avec l'appui des agences de notation, les gouvernements dont bien sûr le nôtre, prônent la rigueur pour les salariés alors que les spéculateurs sont autorisés à vendre des actifs qu'ils ne possèdent pas encore et sur lesquels ils réalisent des plus-values substantielles, au détriment de l'économie réelle.

Dès la rentrée, réunissons-nous sur les lieux de travail, informons, mobilisons, syndiquons car seul le combat collectif peut payer. Préparons la grève et les manifestations du 27 septembre avec la FSU et les autres organisations syndicales de l'Éducation nationale afin de dire STOP aux suppressions, aux contre-réformes qui détruisent le service public d'Éducation, et d'exiger une autre répartition des richesses.

## Sommaire

<b>Edito</b>	<b>1</b>	<b>Précarité</b>	<b>4</b>	<b>Elections aux comités techniques et aux CAP</b>	<b>6</b>
<b>Sommaire</b>	<b>1</b>	<b>Services Supérieur et Bibliothèques</b>	<b>5</b>	<b>Adhésion</b>	<b>7</b>
<b>Suppressions de postes</b>	<b>2</b>	<b>EPL</b>	<b>6</b>	<b>Contacts</b>	<b>7</b>
<b>Actions de rentrée</b>	<b>3</b>			<b>Publicité</b>	<b>8</b>
<b>Rémunérations</b>	<b>4</b>				



Le service public,  
on l'aime, on le défend



Dès la rentrée, mobilisons-nous  
pour le service public  
et les conditions de travail

## Un bilan accablant

Après avoir supprimé près de 100 000 emplois de fonctionnaires depuis 2007 (sur quatre années), le gouvernement de François Fillon entend poursuivre la même politique de suppression de postes.

Avec 30 000 suppressions annuelles prévues l'an prochain, l'offensive générale contre les emplois de la Fonction publique va donc continuer.

Aux ordres des marchés financiers et d'une logique libérale destructrice, la politique menée par le gouvernement vise à réduire les dépenses publiques en s'attaquant aux services publics et aux budgets sociaux et non aux mesures fiscales favorisant les plus riches (le bouclier fiscal par exemple) ou l'exonération des charges patronales (coûtant désormais plus de 30 milliards de recettes par an au budget de l'État).

### Haro sur les emplois de l'Éducation nationale

Sur les 34 000 suppressions de postes de fonctionnaires prévues pour 2011, 16 000 emplois concernent l'Éducation nationale.

Le rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale de 2010 constatant « la fragilisation des services administratifs » n'est donc pas pris en compte

### Les emplois administratifs concernés, en services comme en EPLE...

2006-2011 : 7000 suppressions de postes d'administratifs

En 2006 le détail de la répartition des emplois du programme SOUTIEN ( 214) donne le chiffre de 28 163 équivalent temps plein.

Pour 2011 , le même détail ( page 316 budget enseignement scolaire ) = 24 152. 4000 postes ont disparu en 5 ans soit près de 15%.

Dans les EPLE même constat accablant :

Page 116 du budget enseignement scolaire 2011, programme 141 évolution des personnels administratifs :

3 000 postes ont disparu sur 5 ans soit 10% des personnels administratifs.

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
33 343	33 110	31 535	31 025	30 340	30 406

Evidemment, les "leviers" sont connus pour réorganiser et permettre ainsi les retraits d'emplois : mutualisations (de missions académiques, des missions comptables en EPLE...) mais d'autres apparaissent également : suppression des EPLE de petite taille, redéfinition de la fonction administrative en EPLE visant à "rationaliser" (comprendre supprimer) la carte des postes implantés...

En bref, il est demandé aux responsables académiques de tout faire pour satisfaire à l'appétit des casseurs d'emplois.

### Des mesures de destruction massive du service public

Evidemment, la destruction massive des emplois publics à l'œuvre actuellement se retourne très concrètement contre les usagers des services publics, les élèves et leurs familles, et contre les personnels qui y exercent.

Après plusieurs années d'une telle politique, après notamment plusieurs dizaines de milliers de suppressions d'emplois statutaires et de contre réformes, qui peut prétendre que l'Éducation nationale remplit parfaitement sa mission d'éducation, d'instruction ou de qualification des jeunes ?

Cette politique remet tout simplement en cause le droit à une éducation de qualité pour tous les jeunes.

Elle est également contraire aux intérêts des salariés qui y travaillent. Les conditions d'exercice s'y dégradent, le stress au travail s'y développe car il faut faire autant (voire plus et/ou mieux, à entendre les discours officiels) avec moins de personnels.

Ceux qui ont pris la responsabilité d'aider les gouvernements en signant en octobre 2008 un accord de suppression de 1700 postes sur trois ans ont pris une lourde responsabilité.

Deux exemples récents confirment des choix désormais remis en cause en matière d'emploi

- la défiscalisation des heures supplémentaires coûtent 4,5 milliards au budget de l'Etat soit 0.23 % du PIB pour un rendement de 0.15% du PIB ( chiffre rappelé dans le rapport parlementaire 3615 juillet 2011 )
- la réduction de la TVA dans la restauration coûte 2.4 milliards à mettre en relation avec 40 000 emplois créés soit un coût de 60 000 euros par emplois !

Bref on supprime des milliers d'emplois dans la fonction publique , et une partie des économies réalisées sert à prendre des mesures de défiscalisation ou des réduction des coûts favorisant les entreprises privées.

### Le SNASUB combat pour recréer les postes nécessaires au fonctionnement de l'Éducation nationale.



## Rentrée scolaire et universitaire 2011 :

**Pour le service public et les conditions de travail,  
l'heure est à la mobilisation unitaire des personnels !**

Partout dans l'éducation nationale, dans l'enseignement supérieur et la recherche, dans la culture, les conditions de la rentrée vont être marquées par une politique gouvernementale désastreuse pour nos services publics.

Suppressions massives d'emplois, fermetures de classes, de postes ou de services, mise en place des Pôles d'excellences dans le supérieur, casse des organismes de recherche etc. L'offensive tous azimuts se poursuit et tout est (dés-)organisé pour réduire l'offre de service public, au mépris des besoins sociaux élémentaires et de l'intérêt général. (Un projet de texte prévu pour juillet 2011 propose même d'en finir avec les inspecteurs d'académie, c'est un pas supplémentaire vers la tentative de suppression des inspections académiques et de l'organisation départementale de l'Éducation nationale).

Partout, cette politique provoque une dégradation importantes de nos conditions de travail, une mise en concurrence des établissements et des services (le passage des universités aux compétences élargies, combiné à l'application de la LRU est de ce point de vue une catastrophe).

Cette dégradation constatée est d'ailleurs largement amplifiée par le gel de nos salaires en 2011 (et reconduit pour 2012), par le blocage de nos carrières et par l'entrée en vigueur de la contre-réforme des retraites de l'automne 2010.

**Dans ce contexte, la commission administrative nationale du SNASUB-FSU, réunie à Paris ce mercredi 29 juin, appelle les personnels qu'il représente à construire l'indispensable mobilisation pour stopper cette politique de casse et imposer d'autres choix.**

Parce qu'il faut continuer à refuser les suppressions de postes - celles de 2011 et d'avant - comme celles annoncées pour 2012, parce qu'il faut continuer à refuser le démantèlement progressif de notre administration et, plus largement, la liquidation des missions des personnels BIATOSS, **l'heure est à l'action dès les premiers jours de la rentrée 2011.**

- **Nous invitons les personnels à se réunir en assemblées générales ou lors des réunions d'information syndicale**, dans les établissements et dans les services, pour faire le point sur la situation et décider ensemble des actions à mener ;
- **Nous appelons dès maintenant tous les collègues à participer massivement à la journée de grève et de manifestations unitaires du mardi 27 septembre prochain.**

Nous espérons et souhaitons vivement que le mois de septembre qui s'annonce inaugure le début d'un puissant mouvement social qui permette enfin, dans notre pays - à l'instar d'autres pays en Europe mobilisés contre de terribles plans d'austérité - de stopper la casse généralisée de l'école, de l'université, de la recherche et de la culture publiques.

## Le gel des salaires est confirmé pour 2011, 2012 et 2013.

Alors que le gouvernement vient d'alléger l'impôt sur la fortune, privant l'Etat de 900 millions d'euros par an, il confirme la rigueur salariale pour les personnels de la Fonction publique avec la confirmation du gel de la valeur du point d'indice en 2011, 2012 et 2013.

Ce point d'indice sert à calculer les salaires de plus de 5,2 millions d'agents de la Fonction publique. La valeur du point, fixée à 4,6302 €, multipliée par l'indice d'échelon majoré donne le salaire brut mensuel. Or, depuis le 1er janvier 1984, elle n'est plus indexée sur l'indice des prix à la consommation.

Le gouvernement accepte donc de voir le pouvoir d'achat de 5 millions de salariés poursuivre sa dégringolade : -10% en dix ans. Il choisit de laisser le salaire minimum de la Fonction publique sans cesse rattrapé par le SMIC.

Avec les salariés du privé, refusons de payer les conséquences de la crise financière. Alors que les actionnaires

renouent avec les bénéficiaires, nous devons nous mobiliser pour la rémunération de notre travail !

Prétendre que le pouvoir d'achat des agents publics aurait augmenté de 10 % depuis 2007 relève de la provocation : les mesures d'individualisation (primes, GIPA, heures supplémentaires...) ne concernent pas tous les personnels et leurs effets sont particulièrement inégalitaires, au détriment des plus jeunes, des femmes, des catégories les moins rémunérées. L'augmentation du prélèvement pour la retraite intervenu en janvier représentera à terme une journée de salaire de moins par mois. L'inflation moyenne pour 2010 a été de 1,5%, et à la fin avril 2011 elle s'élevait à +2,1% par rapport à avril 2010.

*Si le pays consacrait aux rémunérations des agents de l'Etat une part de la richesse nationale comparable à celle de 1999, elles pourraient être augmentées de 28 %.*

**Se mobiliser, c'est nécessaire ! Obtenir des augmentations de salaire, c'est possible. Ce n'est que justice !**

- **Perte nette de pouvoir d'achat du point d'indice de 2000 à fin 2011 : -11,3%** (les prix ont augmenté de plus de 19%, mais le point d'indice seulement de 9%). *Au 1er janvier 2011, ceci se traduit pour un collègue de la catégorie C avec un indice nouveau majoré de 355 à une perte mensuelle de 172€, pour celui de la catégorie B à l'indice 486 à une perte de 235€, et celui de la catégorie A avec un indice de 658 à une perte de 319 €.*
- **Allègement de l'ISF = 900 millions d'euros par an.** Avec cette somme, il aurait été possible d'augmenter de 1% la valeur du point d'indice dans la FPE.
- 11 fois depuis juillet 2000, le gouvernement a été juridiquement contraint de relever **le minimum de traitement, une course derrière le SMIC** traduite par une hausse de 17%.

### Il faut

- **assurer le rattrapage de la valeur du point d'indice par rapport aux prix ;**
- **reconstruire la grille indiciaire pour rémunérer les qualifications réelles, avec une augmentation de 50 points pour tous, à titre d'acompte ;**
- **un salaire minimum net à 1600 € mensuels.**

## Précarité

### Développer les mobilisations

#### Le SNASUB combat les insuffisances du projet de loi

La résorption de la précarité est une revendication permanente du SNASUB et de la FSU. Plusieurs plans de résorption de la précarité, au fil des années, ont permis à des milliers de précaires de devenir fonctionnaires. Mais la précarité a toujours été reconstruite par les gouvernements successifs.

Suite au protocole d'accord signé en mars dernier par un certain nombre d'organisations syndicales (mais pas par la FSU), un projet de loi est prévu pour l'automne 2011. Sans illusions sur les intentions du gouvernement qui souhaite surtout développer les CDI, nous souhaitons qu'il soit l'occasion d'arracher par la mobilisation de tous la titularisation de nombreux collègues.

*Le SNASUB se battra pour obtenir un maximum de titularisations dans le cadre de la loi à venir. Mais la vraie solution est un plan de titularisation qui ne laisse personne sur le carreau.*

Selon les informations dont nous disposons actuellement, plus de 2000 collègues pourraient être concernés, dans l'Education nationale, par ce projet de loi : titularisation de CDI et CDD, CDisation de CDD. Mais la question des contractuels recrutés sur des contrats abusivement qualifiés de temporaires, occasionnels ou saisonniers, demeure.

Sans action résolue de tous, titulaires et non titulaires, ces mesures risquent d'être extrêmement limitées. Il faut se battre pour que le maximum de collègues soit titularisé, dans le cadre d'un véritable plan de titularisation. Nous exigeons le réemploi de tous les ayant-droit jusqu'à la fin du processus.

### Le projet de loi doit être amélioré !

Les mesures exceptionnelles de titularisation, la

transformation des CDD en CDI pour tous ceux qui totaliseront 6 ans de services sur les 8 dernières années à la publication de la loi, la clarification des conditions de recrutement des contractuels, la révision des conditions d'accès au CDI, toutes ces mesures nécessitent une loi. Ces dispositions attendues par les personnels sont marquées par des insuffisances que la FSU a combattues en défendant plusieurs amendements lors de l'examen du projet de loi par le conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat le 14 juin dernier.



## Services

### Concentration, mutualisation, externalisation : LA FIN DES SERVICE DECONCENTRÉS

Avec près de 6000 emplois administratifs supprimés depuis 2004 principalement dans les services déconcentrés et à la Centrale. La pression et la souffrance au travail deviennent criantes.

Alors que la rentrée 2011 s'effectuera avec 600 postes de moins, le gouvernement envisage d'en supprimer 600 autres à la rentrée 2012.

Avec chaque année sa vague de réorganisation inter-services, de mutualisation, aucun service n'est épargné et cela avec de moins en moins de transparence : cf. le transfert des validations de service. (les CTPS risquent de disparaître à court terme).

Pourtant les réorganisations actuelles ne sont pas suffisantes, pour « éponger » les suppressions (malgré tout l'effort des personnels, certaines missions ne peuvent plus être remplies, d'autres le sont moins bien).

Afin d'autoriser toute réorganisation, au CTPM de juillet, on nous a présenté un projet de décret relatif à l'organisation académique : le recteur décidera de l'organisation fonctionnelle et territoriale. Les Inspecteurs d'académies deviendront au 1 1 2012 des directeurs académiques, sous l'autorité du recteur et à ce titre avec une délégation de signature, ils exerceront une autorité fonctionnelle ou départementale.

La mise en place du SDI malgré l'opposition continue des informaticiens continue à se faire dans la plus grande opacité

L'externalisation est déjà en marche : par exemple avec le marché public concernant la mise en place des Comptes Individuels Retraite et l'assistance opérationnelle. La lettre de mission confiée à A. de Loisy a pour but de recenser les externalisations en cours ou effectuées dans les différents ministères afin de les étendre ou de les mutualiser.

La logique du privé est de dégager des profits et donc toute privatisation coûterait plus cher et rendrait un service de moindre qualité aux usagers.

**Exigeons** que la mission soutien du Ministère de l'EN reste publique avec des fonctionnaires qualifiés, qui ont toujours fait preuve d'une grande conscience professionnelle.

**Défendons nos emplois et nos missions, nos salaires !  
STOP aux suppressions !  
STOP à la gestion par le stress !**

**Défendons un service public de qualité et au service des usagers :  
Tous en grève le 27 Septembre !**

## Supérieur et Bibliothèques

### ***Vous avez dit dialogue social ?***

Alors que le ministère ne cesse de faire l'éloge du dialogue social, celui-ci tend à devenir invisible dans les établissements. Les instances paritaires sont perçues par les gouvernances comme des chambres d'enregistrement des politiques tant au niveau local que national. Les universités deviennent peu à peu des républiques autonomes. Les possibilités données aux établissements passés aux « responsabilités et compétences élargies » (RCE), en termes de recrutement, rémunération, promotion, évolution de carrière, etc., accentuent le processus et individualisent à l'extrême les missions et la carrière des agents.

Nous assistons à une multiplication de nouvelles tâches liées à la gestion de la masse salariale, aux indicateurs de performances, etc. Il faut aller vite. Les mots que l'on entend le plus dans les CA sont : tableaux de bords, rentabilité, réorganisation et regroupement de services..., et cela à moyens constants, notamment en terme de personnels.

Pour pallier le manque de personnels et ainsi dégager des emplois qui pourront être ciblés sur ces nouvelles tâches, on n'hésite pas à externaliser certaines missions (nettoyage, entretien, reprographie, etc.), au motif qu'elles n'entrent pas dans les missions de formation et de recherche, aggravant

ainsi le sort de milliers de personnels déjà en situation de fragilité professionnelle.

Les politiques mises en place par les GRH, basées notamment sur la variabilité des rémunérations (au mérite et au résultat), engendrent l'individualisation des carrières et la mise en concurrence des personnels entre eux, *a contrario* de l'idée que nous défendons, à savoir que les missions de service public sont d'autant plus efficaces qu'elles sont menées collectivement.

Le dialogue social est un véritable leurre dans la construction proposée par les IDEX (projet de regroupement des établissements du Supérieur dans des pôles dits d'excellence) puisque les élus des personnels et des étudiants sont exclus des instances décisionnelles.

Dans les grands établissements du ministère de la Culture (BNF, BPI), le dialogue social est également inexistant, même quand les directions tentent d'en créer l'illusion.

Dans ces bibliothèques comme dans les universités, le SNASUB et la FSU se battent pour la défense d'un véritable service public.

***C'est par la mobilisation de TOUS (personnels et étudiants) que l'on arrivera à imposer un vrai dialogue social tant au niveau local que national !***

## Des moyens financiers en baisse, l'autonomie de la pénurie !

Les conditions d'administration et de gestion des EPLE se dégradent. Les crédits d'État délégués ne couvrent plus les besoins ; des dépenses jusqu'ici compensées par l'État devront être assumées par les établissements via leurs fonds de réserves ou par les collectivités territoriales via la dotation de fonctionnement.

Cette situation devient catastrophique pour les EPLE dont les réserves sont peu importantes et anormale pour tous.

Comment accepter ce désengagement de l'État pour son système éducatif ?

Les collectivités territoriales, quant à elles, réduisent leurs dépenses et les dotations des établissements scolaires en seront affectées.

La conjonction de ces deux politiques risque à terme de compromettre l'accompagnement de l'acte éducatif et la prise en charge de l'élève.

Pourtant les besoins existent. L'État, via ses inspecteurs pédagogiques, a des exigences concernant les matériels dont doivent disposer les enseignants, sans se préoccuper du financement de ces équipements.

Les dépenses de viabilisation explosent et les contrats d'entretien des installations et ceux liés à la sécurité des établissements coûtent de plus en plus cher.

Avec des budgets en baisse comment assurer l'ensemble des missions confiées à l'EPLE sans être contraints à des choix drastiques ?

Les établissements devront-ils choisir entre chauffer les classes ou changer les matériels pédagogiques ?

Entre réparer les installations ou prendre en charge financièrement un voyage pédagogique ?

Quelles sont les possibilités de nos établissements pour faire face à leurs besoins financiers ?

Un mot magique : l'autonomie !

Ils devront de façon autonome chercher des financements en dehors des subventions reçues jusqu'à présent. Se tourner vers le secteur privé en louant des salles en dehors des heures de cours, le soir ou pendant les vacances scolaires afin d'avoir les recettes indispensables pour couvrir leurs dépenses.

Pour nous l'autonomie ne peut se concevoir sans les moyens pour l'exercer. Et c'est bien là que le bât blesse.

L'État ne parle d'autonomie que lorsqu'il se désengage, lorsqu'il réduit les moyens tant financiers qu'humains qu'il alloue.

Il est temps d'envisager une autre politique pour nos établissements afin qu'ils remplissent au mieux leur rôle au service de la pédagogie et de l'élève.

## Actualités

## Elections du 13-20 octobre

### Toutes et tous concernés par un ou plusieurs scrutins

Du 13 au 20 octobre 2011 se dérouleront les élections professionnelles dans l'ensemble des Fonctions publiques d'Etat et hospitalière, qui engageront plus de 3 millions d'électeurs.

### Nous aurons à élire nos représentants dans :

- **les commissions administratives paritaires (CAP)** nationales et académiques pour les ITRF, les personnels des bibliothèques et les CASU. Ces commissions sont chargées d'émettre un avis sur tous les actes administratifs concernant les carrières des personnels (mutation, avancement d'échelon, changement de grade, notation administrative...), nos élus y défendent tous les collègues y compris en matière disciplinaire. **VOTEZ SNASUB-FSU !**

Dans le même temps, **les personnels non titulaires devront élire leurs représentants dans les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) au niveau académique.** Leurs compétences seront très

certainement élargies. **VOTEZ FSU ! (le SNASUB se présente avec les autres syndicats non enseignants de la FSU).**

- **les Comités Techniques (CT)** Ministériel à l'E.N. et Académiques, ainsi que ceux du CNED, CNDP, CNOUS et dans certaines Universités. Il s'agit ici des anciens CTP, ils jouent un rôle dans l'examen de la politique éducative (organisation de l'éducation nationale, statuts, moyens des services...) et émettent, notamment, des avis sur la répartition des moyens entre les académies, entre les départements, entre les établissements, sur les mesures de carte scolaire. Et la répartition des primes notamment PFR

**VOTEZ FSU ! Le SNASUB sera présent dans les listes fédérales.**

### Nouveau : le vote sera électronique

Ces élections seront dématérialisées et le vote organisé sous forme électronique. La complexité et les difficultés que cela engendre nécessiteront la mobilisation de toutes et tous pour que la participation soit massive. Nous vous adresserons un numéro spécial pour chaque CAP et pour le vote au CT ministériel.

La force de nos élus-es, leur légitimité à défendre collectivement et individuellement les collègues résideront tant dans le taux de participation que dans les résultats obtenus par le SNASUB et la FSU, notre fédération, 1<sup>ère</sup> fédération dans l'Education Nationale.

**Convergences**

Bulletin mensuel du **SNASUB-FSU**

Syndicat national de l'administration scolaire  
universitaire et des bibliothèques  
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS  
01 41 63 27 51 / 52

Directrice de la publication : Arlette Lemaire  
Rédacteur en chef : Pierre Boyer  
Mise en page : Sauveur Salcedo  
Publicité : Com'D'Habitude Publicité  
Impression : Imprimerie Grenier - 94250 Gentilly  
ISSN 1249-1926 • CPPAP 0710S07498  
Prix du n° : 2,50 €

A la retraite  
aussi,  
je me syndique

Contactez le  
SNASUB

sur le site  
www.snasub.fr



Syndicat National de l'Administration  
RECHERCHE

INFOS PRATIQUES

LIENS

PRISES DE POSITIONS

LE SNASUB

- Connaître le SNASUB
- Sections académiques
- Nos revendications
- Commissions paritaires et CTP
- Archives Convergences
- Se syndiquer
- S'identifier

**SNASUB FSU**

104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS

Tél : 01 41 63 27 51  
Fax : 01 41 63 15 48

snasub.fsu@snasub.fr

**SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2011 - 2012**



Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> par chèque : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique (adresse en page "Contacter le SNASUB")

> par prélèvement automatique sur compte postal ou bancaire, à envoyer au Trésorier national (Françoise Eliot, 9 rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotient de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

**Merci de remplir tous les champs avec précision.**

**Comment calculer le montant de votre cotisation ?**

Ajoutez à vos points d'indice nouveau majorés vos points NBI (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,23 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 350 : 0,25 € par point d'indice
- > entre l'indice 351 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

**CAS PARTICULIERS :**

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA :
- > Retraillés : selon la pension brute mensuelle : moins de 1100 € : 25 € ; de 1100 à 1250 € : 30 € ; de 1251 à 1500 € : 35 € ; de 1501 à 2000 € : 40 € ; supérieure à 2000 € : 45 € (comprend l'adhésion à la Fédération Générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité).

<b>ACADEMIE :</b> _____		<b>ANNEE DE NAISSANCE</b> : _____		<b>SECTEUR</b>		<b>STATUT</b>	
NOM : .....		<input type="checkbox"/> HOMME <input type="checkbox"/> NOUVEL ADHERENT		<input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> ASU		<input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> ASU	
PRENOM : .....		<input type="checkbox"/> FEMME <input type="checkbox"/> ANCIEN ADHERENT		<input type="checkbox"/> CROUS <input type="checkbox"/> DOC		<input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> ITRF	
<b>VOS COORDONNEES</b>				<input type="checkbox"/> EPLE <input type="checkbox"/> JS		<input type="checkbox"/> Non titulaire	
APPARTEMENT, ETAGE : .....				<input type="checkbox"/> RETRAITES <input type="checkbox"/> SERVICE		<b>CATEGORIE</b>	
ENTREE, IMMEUBLE : .....				<input type="checkbox"/> SUP <input type="checkbox"/> Autre :		<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	
N°, TYPE, VOIE : .....						<input type="checkbox"/> Contractuel CDI	
BP, LIEU DIT : .....						<input type="checkbox"/> Contractuel CDD	
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX : .....						12 mois <input type="checkbox"/> Contractuel CDD	
TEL : ..... PORTABLE : .....				<b>CORPS :</b>		<b>GRADE :</b>	
<b>VOTRE ETABLISSEMENT</b>						Interruption d'activité (disponibilité, Congé parental...) :	
TYPE (collège, université, rectorat...) : .....							
NOM D'ETABLISSEMENT : .....							
SERVICE : .....							
RUE : .....							
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX : .....							
TEL PROFESSIONNEL : ..... PAYS : .....							
<b>Adresse e-mail pour recevoir des Informations syndicales :</b>							

**COTISATION**

$$\left( \frac{\text{Indice}}{5} + \frac{\text{NBI}}{5} \right) \times \text{Coefficient}$$

x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)

----- = €

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

DATE : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Règlement par chèque**    Nombre de chèques :  1     2     3

Montant réglé : \_\_\_\_\_ €

**Prélèvement automatique**

A remplir et renvoyer avec le bulletin d'adhésion à Françoise ELIOT Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommelonne

> MONTANT DE LA COTISATION : \_\_\_\_\_ €

> MONTANT DE LA MENSUALITE (COTISATION / 6) : \_\_\_\_\_ €

> DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS : ..... / 2011

**Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.**

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

<b>AUTORISATION DE PRELEVEMENT</b>		<b>DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER</b>													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="font-size: x-small;">ORGANISME CREANCIER</td> <td style="font-size: x-small;">N° NATIONAL EMETTEUR</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">SNASUB FSU 104 RUE ROMAIN ROLLAND 93260 LES LILAS</td> <td style="text-align: center;">430045</td> </tr> </table>	ORGANISME CREANCIER	N° NATIONAL EMETTEUR	SNASUB FSU 104 RUE ROMAIN ROLLAND 93260 LES LILAS	430045	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="font-size: x-small;">Etablissement</td> <td style="font-size: x-small;">Code guichet</td> <td style="font-size: x-small;">N° de compte</td> <td style="font-size: x-small;">Clé RIB</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </table>			Etablissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	.....	.....	.....	.....
ORGANISME CREANCIER	N° NATIONAL EMETTEUR														
SNASUB FSU 104 RUE ROMAIN ROLLAND 93260 LES LILAS	430045														
Etablissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB												
.....	.....	.....	.....												
<b>NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER</b>															
NOM : .....															
ADRESSE : .....															
CP : ..... VILLE : .....															
DATE : .....		SIGNATURE : .....													

**Pourquoi se syndiquer aujourd'hui ?**

Quelle que soit la conjoncture politique, économique et sociale, les personnels ont intérêt à s'unir et à s'organiser, de manière permanente, pour défendre leurs intérêts professionnels, lutter contre les inégalités et imposer la satisfaction de leurs revendications.

L'action syndicale, c'est :

- la défense de chacun et de chacune dans le respect du droit de tous, dans les commissions paritaires ou par le biais d'interventions auprès des responsables des agents concernés ;

- c'est la défense collective des personnels, dans les différentes instances ou à l'occasion d'audiences auprès des diverses autorités ;
- mais l'action syndicale, c'est aussi l'organisation de mobilisations les plus massives et les plus unitaires possibles.

**Adhérer au SNASUB**

C'est renforcer un syndicat qui a déjà fait la preuve de son efficacité et de sa représentativité, puisqu'il est à la fois présent dans les luttes et dans de nombreux organismes paritaires.

Adhérer au SNASUB, c'est choisir l'inter-catégorialité et l'inter-sectorialité contre le corporatisme.

Adhérer au SNASUB, c'est rejoindre un syndicat qui affirme l'importance du rôle des personnels non-enseignants au sein du système éducatif dans la réussite des élèves et des étudiants.

Adhérer au SNASUB, c'est choisir la FSU, première force syndicale de l'Education, la Recherche et la Culture ; c'est se retrouver, ensemble, au sein d'une fédération puissante et combative.

C'est de vous, de votre implication que dépendra la satisfaction de vos revendications. Unis et organisés, vous représentez une force considérable. Alors, n'hésitez plus, faites entendre votre voix, syndiquez-vous.



# MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES,  
ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)